

**REJET TACITE D'UNE DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS ET
TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE**

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DEMANDE DP 59663 25 00045

de SCI Clanick, représentée par Monsieur LICOUR Patrick
demeurant 7 Chemin des Champs
59380 STEENE

Dossier déposé incomplet le 01 Avril 2025

pour Création d'une façade fermée en mitoyenneté nord, création d'un patio, projet soumis lors
d'une médiation avec la voisine propriétaire de la parcelle AH 309
sur un terrain sis 20 Rue de Ledringhem, 59470 WORMHOUT

Monsieur,

Vous avez déposé le 01/04/2025 à la mairie de Wormhout une demande de Déclaration préalable -
Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Par lettre du 16/04/2025, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Wormhout en date du **16/07/2025**, et en
application de l'article R423-39 du code de l'urbanisme :

Votre demande fait l'objet d'une décision de rejet tacite.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Wormhout, le **28 JUL. 2025**
Le Maire, David CALCOEN



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Didier DERAM.